



18^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

5/6 Juillet 2013

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 6 Juin 2013

Ouverture des engagements : 6 Juin 2013

Clôture des engagements : 24 Juin 2013

Parution du road-book : 6 Juin 2013

Dates et heures des reconnaissances : samedi 22 et samedi 29 Juin – interdites entre 22 h 00 et 8 h 00

Vérifications des documents et des voitures : le 5 Juillet de 16 h 00 à 21 h 00
le 6 Juillet de 7 h 00 à 8 h 00

Lieu : Salle Polyvalente à Renaison

Heure de mise en place du parc de départ dès les vérifications terminées

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 6 Juillet à 7 h 00 à la salle polyvalente de Renaison

Publication des équipages admis au départ le 6 Juillet à 8 h 30 Lieu Salle polyvalente

Publication des heures et ordres de départ le 6 Juillet à 8 h 30 Lieu Salle polyvalente

Départ de : Stade de Renaison le 6 juillet à 9 h 30

Arrivée à : Stade de Renaison le 6 juillet à partir de 18 h 38

Publication des résultats du rallye le 6 Juillet au plus tard 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix le 6 Juillet à 21 h 30 SALLE POLYVALENTE à Renaison

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Val d'Allier organise les 5 et 6 Juillet , en qualité d'organisateur

Administratif, le 18^{ème} Rallye Régional de la Côte Roannaise,

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 165 en date du 8 Avril 2013

Comité d'Organisation

Président : Thierry MOULIN

Membres : Mary GOUGAT – Véronique MIVIERE – Roselyne VALCOURT – Sylvie VALCOURT –
Michèle MARTIN – Josette MARTIN

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

Téléphone : 04 70 98 42 03 (à partir de 15 h 00)

Permanence du Rallye :

jusqu'au 4 Juillet :

1° - 25 Bl du Général de Gaulle – 03300 CUSSET – Tél : 04 70 98 42 03 (les après midi à partir de 15 h00

2° - Les James – 42370 RENAISSON – Tél : 04 77 64 47 81

A partir du 5 Juillet :

Salle Polyvalente – 42370 RENAISSON – Tél : 06 81 50 61 37

Organisateur technique

Nom : ECURIE SCRATCH

Adresse : 42370 – RENAISON

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Michel BEAULATON
Membres : Nahide ENNAM
Catherine PASTOREK
Directeur de Course : Gérard MAURIN
Adjoint Direction de Course : Thierry DUPECHER – Michel DESMARIE - Serge MOREL -
Alain RENAUDIER
Commissaire Technique Responsable : Jean Claude DESNOUX
Commissaires Techniques : André OLIVIER
Denis BETHOUX
Alain VERON
Chargés des relations avec les concurrents: François CHASSAGNOL - Dominique IMBERT

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Côte Roannaise compte pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- le challenge du C.R.S.A.A.
- le challenge de l'A.S.A.V.A.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 5 Juillet de 16 h 00 à 20 h 45
le samedi 6 Juillet de 7 h 00 à 7 h 45
Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 5 Juillet de 16 h 00 à 21 h 00
le samedi 6 Juillet de 7 h 00 à 8 h 00
Les concurrents ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site **datascratch.com**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional de la Côte Roannaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 24 Juin.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **325 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 650 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation sera inscrit sur la liste d'attente jusqu'au paiement.

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
 - 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
- (conformément aux prescriptions générales 2013)

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour le départ de la 2^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement de la 1^{ère} E.S. (hors pénalités)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.441-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00, et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la côte roannaise représente un parcours de 129.100 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.300 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Les Gouttes d'Arcon 1/3/5 : 6.400 Km
- ES St Rirand 2/4/6 : 6.700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 22 Juin et le Samedi 29 Juin.

Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 8 h 00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

	SCRATCH	GROUPE	CLASSES	1 ou 2	de 3 à 4	de 5 à 8	de 9 à 12	13 ou plus
1 ^{er}	340 €	150 € si + de 4 partants	1 ^{er}	165 €	325 €	3235 €	325 €	325 €
2 ^{ème}	260 €	80 € si + de 10 partants	2 ^{ème}			120 €	140 €	150 €
3 ^{ème}	170 €		3 ^{ème}				80 €	90 €
4 ^{ème}	100 €		4 ^{ème}					60 €

Pour le Groupe Z seul le prix de groupe sera attribué

Des coupes seront également distribuées.

La remise des prix se déroulera le 6 Juillet à 21 h 00 Salle Polyvalente à Renaison.

***La liste des engagés ainsi que les classements peuvent être consultés sur le site
www.datascratch.com***

Les road-book peuvent être retirés à la Station BP à Renaison